



Passé dans la réserve de l'armée active le 15.06.1920.

Pension de 10 % et maintient dans les services auxiliaires confirmés 09.10.1922

Maintenu au Service auxiliaire avec pension permanente d'invalidité de 10% par la Commission de Réforme des la Seine du 13.05.1924 pour gêne de la marche consécutive à une cicatrice partielle adhérente de la jambe gauche à sa partie moyenne avec destruction musculaire, la flexion dorsale est limitée de moitié et la jambe est considérablement affaiblie.

Sources :

Fiche Matricule – AD du Nord

Dossier Carte du Combattant – AD du Nord

Patrick LOBRY (AGFH n° 1996)

-----00000-----